



Préjudices esthétiques et psychologiques suite à négligence d'un

Par **isareve**, le **03/12/2015** à **20:33**

BonjourrrrrJe ne sais pas comment faire pour défendre mes droits face aux négligences d'un implantologue. Pendant 3 ans, malgré mes visites de contrôle et alertes faites à l'implantologue à chaque infection, l'implantologue n'a pas pris au sérieux ces alertes. A chaque visite, il regardait 30 secondes l'implant et me laissait repartir. C'est sur mon insistance pour faire un scanner qu'après plusieurs infections de plus en plus rapprochées sur 3 ans avec prise d'antibiotiques à chaque fois qu'il m'a dit ok pour un scanner, après 3 ans!!!. Dès qu'il a vu le scanner, il a prévu une opération d'urgence le lendemain. L'horreur totale, 1h30 de curetage et pose de granules pour recréer l'os. Les dents voisines de l'implant (incisive 21) sur la dent de devant ont été touchées par l'infection... A la suite de l'opération, il ne m'a rien expliqué, c'est une assistante qui m'a expliqué que les os des dents voisines avaient été touchées par l'infection . J'ajoute que j'ai écrits des mails pendant 3 ans laissés sans réponse face à mes inquiétudes, des photos envoyées par mail pour lui montrer l'état de la gencive etc...j'ai envoyé une lettre recommandée suite à l'opération parce qu'il ne prenait aucune responsabilité sur ce qu'il m'était arrivé, avait grandement abimé ma gencive et ne veut pas reconnaître le préjudice psychologique et esthétique malgré les photos avant et après l'opération.rnJ'ai vraiment envie de défendre mes droits face à cet implantologue que je considère aujourd'hui incompetent et dangereux. C'est une assistance de cet implantologue qui m'a soufflé à la porte de faire appel à un avocat (à m'en donner froid dans le dos). Je lui avais donné toute ma confiance considérant qu'il était expert et c'est moi qui ai du l'alerter sur le danger des récides d'infection qui semblaient totalement inquiétantes (les récides), il m'a laissé sans soin 3 ans durant, me prescrivant seulement des antibiotiques à répétition.rnComment faire pour demander réparation et des dommages et intérêts, remboursement des frais (800 euros) pour cette opération douloureuse de curetage qui aurait du être évitée, qu'il prenne en charge les frais pour une greffe future sur gencive vu les dégâts

causés par le curetage sur cet implant, la gencive et les dents voisines. rnCe monsieur sait à quel point le préjudice esthétique nuit à ma profession de comédienne sachant qu'il s'agit d'un implant sur dent de devant (suite à accident petite renversée par un vélo) et que j'ai mis un implant aussi pour des raisons esthétiques, non pas pour qu'il me bousille les gencives et les dents adjacentes en plus!!rn Je pense qu'il faudrait que je fasse appel à un expert mais comment être sur de sa totale indépendance dans un corps de métier où ils se défendent entre confrères?rnCe monsieur pose des dizaines d'implant par semaine, il travaille 12 heures par jour, se remplit les poches mais se fout totalement de ces patients une fois que l'implant est posé. C'est totalement intolérable de savoir qu'un docteur se moque de la santé de ses patients.rnJe vous remercie de vos conseils pour entamer une procédure juridique .rnBonne soiréernIsabelle

Par **docteur Vincent**, le **05/12/2015** à **14:02**

Bonjour, il faut prendre rendez-vous avec un médecin de recours indépendant, mais surtout un avocat spécialiste dans le dommage corporel. rnLe préjudice est important d'autant qu'il touche la sphère professionnelle

Par **Lea Smila Avocat**, le **05/04/2016** à **19:31**

Bonjour,rnrnAu regard de l'importance du dommage que vous avez subi, il est préférable de se faire désigner par le Tribunal un expert judiciaire spécialisé qui sera parfaitement indépendant et pourra rendre un rapport qui permettra de chiffrer les différents postes de préjudices indemnisables (préjudice esthétique, psychologique, souffrance endurée, ...)rnrnPour cela, il convient de vous faire assister d'un Avocat qui par le biais de la procédure dite de référé expertise pourra demander au Tribunal qu'un expert judiciaire (stomato/dentiste) soit désigné.rnrnEn parallèle, il est toujours préférable de se faire assister d'un médecin conseil qui sera exclusivement à vos côtés et permettra ainsi de discuter "à armes égales" avec le médecin conseil qui assistera certainement votre dentiste lors de l'expertise judiciaire.rnCela peut prendre énormément de temps et d'énergie mais il me paraît très important de le faire.rnLéa Smila Avocat

Par **Fanyh**, le **07/04/2016** à **10:13**

Bonjour, j'encourage Isareve ! Je suis également dans la même situation que vous et je suis en train de rechercher des solutions car je ne sais plus quoi faire ni à qui faire appel. Mais grâce à votre réponse, j'ai pu trouver une piste. Je vous remercie.